



Report



au service
de la qualité
de l'air



➔ Effet de serre et changement climatique : Nous pouvons tous agir ! ... Oui, mais comment ?

L'effet de serre est un phénomène naturel et nécessaire à la vie. Les changements climatiques ont toujours marqué l'évolution de notre planète. Seulement, les activités humaines contribuent à renforcer ces phénomènes et à les accélérer. C'est aujourd'hui un fait, reconnu par la majorité des scientifiques, même s'ils ne sont pas tous d'accord sur son ampleur exacte, ni sur ses impacts, actuels et futurs... D'ores et déjà, il est avéré qu'il y aura des conséquences, pour la vie et la santé humaine, l'équilibre des écosystèmes, la préservation de certaines espèces... À plus ou moins brève échéance, ces conséquences pourraient être catastrophiques, voire irréversibles. Dès lors, il convient d'agir sans tarder.

> Que faire ?

La communauté internationale, l'Union Européenne, Etats ou Régions ont commencé de se mobiliser. L'opinion publique a aussi son rôle à jouer et nous pouvons tous agir : institutions, associations particuliers... Et citoyens.

> Comment ?

Ce document - que vous pouvez reproduire et distribuer - a été conçu pour vous donner quelques pistes concrètes, ainsi que tous les éléments d'information pour aller plus loin, en savoir plus, vous forger une opinion et, si vous le souhaitez, agir dans votre intérêt, comme dans celui de notre planète toute entière...

DEUX BONNES RAISONS D'AGIR...

➔ Contribuer au développement durable

Le développement durable ou "désirable", ce n'est pas seulement la préservation de l'environnement. C'est aussi une autre façon de vivre, de consommer, d'habiter, de se déplacer, de créer de nouveaux emplois... Bref, c'est aussi, dans tous les sens du terme, toute une "économie".

➔ Bénéficier d'aides financières

Pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable ?... Vous trouverez dans ce document toutes les informations pour être bien conseillé, choisir les meilleures solutions d'énergie, mais aussi bénéficier d'aides directes souvent très intéressantes et incitatives.

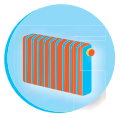
DEUX BONNES PISTES POUR LE FAIRE...

➔ A la maison, au bureau

L'architecture, la domotique, l'habitat domestique, industriel ou tertiaire sont des réservoirs importants de progrès et d'innovation : isolation, chauffages innovants, solaire, pompes à chaleur... il existe de nombreuses façons de concilier confort et économies d'énergies...

➔ Dans les transports

Les transports restent l'une des principales sources de pollution et de gaz à effet de serre... Vous pouvez choisir de vous déplacer à pied ou à vélo, emprunter les transports en commun quand c'est possible. Cependant, même en voiture, par vos choix et vos comportements, vous pouvez contribuer à améliorer beaucoup les choses.



➔ Investissez dans les énergies renouvelables !



Il y a au moins trois bonnes raisons d'investir dans les énergies renouvelables ...

➔ 1) Consommer une énergie inépuisable

Recourir à l'énergie naturelle fournie par le soleil, le vent, l'eau, ... c'est consommer une énergie inépuisable, bon marché et "propre" qui limite les rejets de gaz à effet de serre et améliore la qualité de l'environnement en général.

➔ 2) S'inscrire dans une démarche éco-citoyenne

Intégrer les énergies renouvelables dans votre habitation et/ou pour vos déplacements c'est s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne qui répond aux besoins et attentes des générations futures.

➔ 3) Bénéficier d'aides financières

Les énergies renouvelables multiplient les avantages et vos gains à moyen et long terme. Vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'aides financières pour l'investissement consenti.



EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONCRÈTES :

EXEMPLE 1

A Schiltigheim, Mr et Mme DURAND et leurs 3 enfants souhaitent équiper leur maison de 130m² d'un chauffe-eau solaire. Sachant que la consommation journalière d'eau chaude par personne est en moyenne de 50l à 60l, il faut prévoir l'installation, par une Société agréée Qualisol*, de 6m² des panneaux solaires et d'un ballon d'eau chaude d'une contenance de 300 l. Ainsi équipé, le système devrait couvrir entre 50% à 60% des besoins annuels en eau chaude et éviter le rejet annuel d'environ une tonne de CO₂ dans l'atmosphère.

Mr DURAND s'est renseigné auprès des conseillers de l'Espace Info-Energie le plus proche de son domicile et de l'ADEME sur la rentabilité de son futur équipement, sachant que son habitation est équipée jusqu'à présent d'un chauffe-eau électrique de plus de 10 ans.

Les réponses à ses interrogations l'ont convaincu dans la pertinence de son choix. En effet, l'amortissement d'un chauffe-eau solaire, qui est l'un des seuls systèmes énergétiques capables de garantir la gratuité de fourniture de kilowatts-heures pendant plusieurs décennies, est un argument prépondérant face à l'inéluctable multiplication du prix des énergies issues du pétrole. En moyenne, les économies réalisées effacent le surcoût au bout de 8 à 12 ans, sachant qu'un chauffe-eau solaire peut fonctionner 20 ans et plus s'il est régulièrement entretenu. De surcroît, il n'y a pas de risque de gel puisque le fluide qui circule dans l'installation est anti-gel jusqu'à -25°C, voire au delà.

Le coût initial de l'installation revient à 5 500 € dont 4 500 € de matériel. Les aides financières dont peut prétendre la famille DURAND sont réparties de la manière suivante :

- > Etat : Crédit d'impôt de 50% du coût du matériel soit 2 250 €
- > Région Alsace : Subvention de 450€ ou octroi d'un prêt de 0% à la Banque Populaire d'Alsace.
- > Commune de Schiltigheim **: Subvention de 300 €
- > Distributeurs d'énergie : se renseigner

Les aides octroyées à la famille DURAND s'élèvent donc à 3 000 € soit 54,5% du coût initial. Ces aides ne sont versées que sur présentation des factures des travaux effectués.

EXEMPLE 2

M. MEYER habitant un appartement de 4 pièces, construit avant 1977, veut remplacer ses simples vitrages par des doubles vitrages afin de réduire sa facture de chauffage et mieux isoler son appartement des bruits extérieurs.

- COÛT DE L'OPÉRATION (installation et vitrage) : 2 640€ TTC dont 1 368 € pour l'équipement seul.
- AIDES :
 - > Taux de crédit d'impôt : 25 %
 - > Montant du crédit d'impôt : 1368 € x 25 % = 342 €
 - > Coût net de l'opération pour l'usager : 2 640 € - 342 € soit 2 298 €

EXEMPLE 3

Yolande et Michel souhaitent installer un insert bois dans leur maison de 5 pièces.

- Coût de l'opération (installation et insert) : 3 500 € TTC dont 2 500 € pour l'équipement.
 - AIDES : Un crédit d'impôt de 50 % sur le coût de l'équipement soit 1000 €
- Coût net de l'opération avec les aides : 2 250 € soit une économie de près de 35%.

* La charte Qualisol est signée par des installateurs répondants à des critères professionnels exigeants. L'attribution de l'aide financière de la Région Alsace est conditionnée au fait de recourir à un professionnel Qualisol qui doit prescrire et installer des matériels validés par l'ADEME.

** Quelques communes d'Alsace dont la ville de Schiltigheim et certaines Communautés urbaines et Communautés d'agglomérations versent une aide supplémentaire comprise en générale entre 100 € et 300 € - Renseignez-vous auprès de votre collectivité.



➔ Faites des économies, tout en polluant moins !

Savez-vous qu'il existe des incitations et des aides pour valoriser l'utilisation de véhicules consommant moins de carburant et polluant moins ?

L'utilisation de véhicules "propres" (GPL, GNV, hybrides, électriques) constitue une alternative aux voitures classiques, en produisant moins de polluants dangereux et moins de gaz à effet de serre.

Le crédit d'impôt s'applique aux véhicules fonctionnant exclusivement ou non au GPL ou au GNV et aux hybrides qui combinent une motorisation électrique et une motorisation à essence ou au gazole.

L'ADEME octroie des aides pour l'achat d'un véhicule électrique – Ces aides s'appliquent aux voitures particulières, aux camionnettes et aux cyclomoteurs électriques.

Les petites ou grandes entreprises, les artisans et les collectivités qui investissent dans l'achat ou la location de véhicules propres bénéficient d'aides spécifiques : remboursement de la TICGN* ou de la TIPP**, récupération de TVA, exonération totale ou partielle de la vignette, aides de l'ADEME pour les véhicules électriques.

Une exonération pour moitié du paiement de la carte grise est accordée pour les propriétaires roulant au GPL et GNV et pour les véhicules électriques. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir quels sont les véhicules concernés. Certaines compagnies d'assurance font bénéficier leurs clients de contrats à prix réduits, s'ils roulent dans des voitures au GPL ou au GNV. Les véhicules électriques bénéficient d'une assurance automobile moins chère. Enfin, les carburants gazeux (GPL, GNV) sont défiscalisés et moins onéreux à la pompe (25 à 40 % de moins qu'un carburant traditionnel).

"ENERGIVIE"

*L'Alsace, pôle d'excellence des énergies renouvelables
Le programme "Energivie" créé à l'initiative de la Région Alsace avec le soutien de l'Ademe et de l'Union Européenne, vise à faire de l'Alsace un pôle d'excellence des énergies renouvelables en Europe.*

Les principaux objectifs visent à :

- Réduire les émissions des gaz à effet de serre
- Valoriser les ressources locales
- Créer de l'activité économique

Que vous soyez un particulier, une PME-PMI, une association ou une collectivité, des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner tout au long de votre projet et vous fournir toutes les informations et conseils utiles relevant du domaine des énergies renouvelables.

POUR EN SAVOIR PLUS : Le site www.energivie.fr est consacré entièrement au thème des énergies renouvelables et fournit des informations pertinentes sur un grand nombre de sujets tels que les aides financières, les installateurs, les fournisseurs de combustibles, etc.

Conseil Régional d'Alsace : www.region-alsace.fr

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel

** TIPP : Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers



Actions individuelles et collectives pour limiter les émissions de gaz à effet de serre

Aides financières pour les particuliers

1) TVA à 5,5 %

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'un taux réduit de TVA à 5,5 % pour la fourniture des matériaux et la main d'œuvre lors de l'installation.

Comment ? L'entreprise qui vous vend le matériel et en assure la pose applique directement la réduction de TVA, qui se traduit par une réduction de l'ordre de 12 % du montant de la facture.

2) Crédit d'impôt

La loi de finances 2005 a mis en place un crédit d'impôt dédié au développement durable et aux économies d'énergie. Cette loi est destinée à renforcer le caractère incitatif du dispositif fiscal en faveur des véhicules moins polluants et pour l'habitation principale, sur les équipements les plus performants au plan énergétique ainsi que sur les équipements utilisant les énergies renouvelables.

Le crédit d'impôt est applicable sur le coût TTC du matériel (hors main-d'œuvre et subventions déduites). Pour une même résidence, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune.

Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge. Suivant les travaux engagés, le crédit d'impôt peut atteindre 50% du montant des dépenses en équipements sur présentation des factures.

3) Aides de l'ANAH

L'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) accorde des aides, lors de la rénovation d'un logement, sous certaines conditions. Tél 03.90.23.86.40 (67) et 03.89.24.84.11 (68)

4) Collectivités locales et territoriales

La Région Alsace, certaines communautés urbaines (CUS, CAMSA) et communautés de communes mais aussi certaines communes d'Alsace peuvent accorder, suivant le cas, des aides financières et/ou des conseils personnalisés.

5) Fournisseurs d'énergie

Certains fournisseurs d'énergie (EDF, EDS, GDF, CAPEB) accordent une prime complémentaire suivant le cas.

6) Prêts professionnels

Des prêts spéciaux peuvent vous aider à financer vos travaux : prêt à l'amélioration de l'habitat, prêt "1% logement" (Pass-travaux),... www.aidologement.com/alliance
Renseignez-vous auprès des organismes de prêts, des collectivités et des banques.

**Quelques sites
incontournables
pour tout savoir sur
la maîtrise
des dépenses
d'énergie.**

AU NIVEAU NATIONAL

ADEME : Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie :
www.ademe.fr

ANIL : Agence Nationale
d'Information sur le Logement :
www.anil.org

ANAH : Agence Nationale pour
l'Amélioration de l'Habitat :
www.anah.fr

CSTB : Centre Scientifique et
Technique du Bâtiment :
www.cstb.fr

CIDB : Centre d'Information et de
Documentation sur le Bruit :
www.infobruit.org

ANRU : Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine :
www.renovation-urbaine.fr

CLER : Comité de Liaison des
Energies Renouvelables : www.cler.org

AFGNV : Association Française du
Gaz Naturel pour Véhicules :
www.afgnv.info

Ministère de l'équipement, des
transports et du logement :
www.equipement.gouv.fr

Union sociale pour l'habitat :
www.union-habitat.org

RAC-F : Le Réseau Action Climat
France : www.rac-f.org

EN ALSACE

ANAH : BAS-RHIN
42, rue Jacques-Kablé
67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 90 23 86 40

ANAH : HAUT-RHIN :
Cité Administrative - 68026 Colmar
Cedex - Tél. 03 89 24 84 11

ADEME :
8 rue Adolphe Seyboth
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 15 46 46
www.ademe.fr/alsace

ADIL BAS-RHIN
65, rue Hannong
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 21 07 06
www.adil67.org

ADIL HAUT-RHIN
9, rue Bruat -68000 COLMAR
Tél : 03 89 21 75 35
www.adil68.org

Conseil Régional d'Alsace :
www.region-alsace.fr

Conseil Général du Bas-Rhin :
www.cg67.fr

Conseil Général du Haut-Rhin :
www.cg68.fr

Observatoire des énergies renouvelables :
www.observe-er.org

Alter Alsace Energie :
www.alteralsace.org

Energivie :
www.energivie.fr

ALME :
Agence Locale de la Maîtrise de
l'Energie Mulhouse SUD-Alsace :
www.alme-mulhouse.fr

ASPA :
www.atmo-alsace.net

ET AUSSI...

ESPACE INFO-ENERGIE EN ALSACE
L'ADEME a mis en place depuis 2001, en partena-
riat avec les collectivités locales, un réseau d'infor-
mation et de conseil de proximité sur l'efficacité
énergétique et les énergies renouvelables.
Dans chaque Espace Info-Energie (EIE), des spé-
cialistes vous informent et vous conseillent sur tou-
tes les questions relatives à l'efficacité énergétique
et au changement climatique.

EIE Nord Alsace
1 Route de Lobsann
67250 Merckwiller Pechelbronn
Tél. 03 88 80 70 13
emilie.jaillet@cc-pechelbronn.fr

Mulhouse
CLCV du Haut Rhin
51 Rue des Vergers
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 54 93 00
clcv68@wanadoo.fr

Strasbourg
AFOC
1, rue Cédillot
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 36 56 46
afoc67@wanadoo.fr

CHAMBRE DE
CONSOMMATION D'ALSACE
7, rue de la Brigade Alsace-Lorraine
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 24 96 12
eco@ecoconsommation.org

Alter Alsace Energies 67
8 rue Adolphe Seyboth
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 23 33 90
Alteralsace.strasbourg@wanadoo.fr

Alter Alsace Energies 68
4 rue du Maréchal Foch
68400 Lutterbach
Tél. : 03 89 50 06 20
info@alteralsace.org

Agence Locale de la Maîtrise de
l'Energie de l'Agglomération
Mulhousienne
40 rue Marc Seguin
68060 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 32 76 96
info@alme-mulhouse.fr



ASPA Strasbourg
Espace Européen de l'Entreprise
5 rue de Madrid
67300 Schiltigheim
Tel : 03 88 19 26 66
Fax. 03 88 19 26 67

ASPA Mulhouse
Antenne technique
Maison du Technopôle
40, rue Marc Seguin - BP 2118
68060 Mulhouse cedex

Internet : www.atmo-alsace.net
E-mail : aspa@atmo-alsace.net

www.atmo-alsace.net

